

Convention de prêt de matériel Commission Arbitrage et Organisations

Nom de l'épreuve : _____
Type : _____
Lieu : _____
Date : _____

Entre

La Ligue Côte d'Azur de Triathlon, dont le siège social est situé, Maison Régionale des Sports - 809 bd des écureuils - 06210 Mandelieu La Napoule, représenté par sa Présidente, Madame BAUDET Robyn

Et

L'organisateur : _____
Dont l'épreuve se déroule à _____
Représenté par son/sa Président(e) : _____
Domicilié _____

Téléphone : _____ Portable : _____
Mail : _____@_____

Préambule :

Dans le cadre de ses missions, la Ligue Côte d'Azur de Triathlon a acquis du matériel pour les organisateurs financé par ses fonds propres. La Ligue Côte d'Azur de Triathlon met ce matériel à la disposition des clubs, des organisateurs et des comités départementaux pour la gestion et l'organisation des manifestations sportives.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : La Ligue Côte d'Azur de Triathlon met à disposition du matériel dont la liste est disponible sur le site internet de cette dernière.

Article 2 : Ce matériel est sous la responsabilité du bénéficiaire jusqu'à la restitution à la Ligue Côte d'Azur de Triathlon.

Article 3 : Ce prêt de matériel est soumis à une caution dont le montant est fixé à **1 000 €**.

Article 4 : Pour tout matériel manquant ou détérioré, une facture sera établie au bénéficiaire afin de procéder à son remplacement.

En cas de non-paiement de ladite facture, le chèque de caution sera alors encaissé par la Ligue Côte d'Azur de Triathlon.

Article 5 : Le bénéficiaire doit vérifier qu'il est assuré pour ce type de matériel.

Article 6 : La prise et la restitution du matériel seront effectuées à l'adresse suivante :
Ligue Côte d'Azur de Triathlon - Maison Régionale des sports - 809 boulevard des Ecureuils -
06210 Mandelieu.
Tel : 04.89.87.52.72 - Mail : liguecatri@gmail.com

